

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 40

Artikel: Un monsieur très intrigué
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :
du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c.
la ligne ou son espace.

Le fruit défendu.

On nous écrit de Montreux :

A lire les nombreuses polémiques soulevées dans nos journaux, à propos de l'usage du vin, on croirait vraiment que ce n'est que depuis quelques années qu'on en consomme. Et cependant nos pères n'en buvaient pas moins, car l'eau, à elle seule, ne paraît jamais avoir fait le bonheur des humains. D'ailleurs, il en est du vin comme de tant d'autres choses en ce monde; il suffit de vouloir en dire du mal et en interdire l'usage pour qu'on en boive davantage. Le fruit défendu n'est-il pas toujours le meilleur? Témoin l'ancien document ci-après :

Nous, Samuel De Werdt, Seigneur de Toffen, Bailliif de Vevay.

Le Consistoire de Montreux nous ayant représenté qu'il aurait remarqué avec déplaisir que la plupart des Gardes de la Paroisse n'effectuaient pas l'engagement qu'ils ont pris lors de leur établissement de visiter pendant les Actions du Dimanche et autres jours de Fêtes toutes les Chambres des Logis publics et des maisons où l'on vend vin; qu'ils se contentent d'entrer dans les Poèles des Cabarêts, et ressortaient tout de suite sans visiter d'autres Chambres où se glissent souvent des personnes pour éviter la vue des Gardes.

Or, comme une telle prophanation de ces Saints-Jours, est tout à fait contraire aux Lois Divines et Humaines; C'est pourquoi pour remédier à ce désordre si criminel, et à dessein de faire régner les bonnes mœurs, l'ordre et la bien séance Chrétiennes. Nous ordonnons au Consistoire de faire convenir par devant lui tous les Gardes de ditte Paroisse, pour leur faire encore une fois promettre solennellement d'observer religieusement tous les articles de la formule de leur serment de visiter sans distinction toutes les chambres des Logis et autres lieux vendant du vin; de rappeler fidèlement ceux qui s'y trouvent, sans aucun suport pour personne; de se plaindre si les Hôtes et Taverniers leur refusent libre entrée dans toutes les Chambres où ils soupçonneront y avoir quelqu'un afin qu'ils soient châtiés suivant le dévis de la Loi 5^e fol. 94 du Code Consistorial.

Et les Gardes qui ne feront pas leur devoir suivant leur serment, seront châtiés suivant l'exigence du cas; Et si contr'espérance il s'en trouvait quelqu'un qui ne voulut pas se conformer à notre présente ordonnance, tels

renitents seront cités par devant nous, ce que vous saurez bien exécuter. Donné pour conduite ce 19^e août 1757.

La faculté d'orientation chez les pigeons.

Parmi les expériences faites sur la faculté d'orientation dont les pigeons sont si admirablement doués, le XIX^e Siècle cite la suivante, qui dépasse toutes les autres :

Neuf pigeons amenés par bateau de Boston (Massachusetts) à Londres, furent lâchés dans cette dernière ville, trois mois après leur départ d'Amérique. Or, dans le nombre, trois franchirent l'Océan : l'un arriva directement à Boston, un autre fut retrouvé près de New-York et le troisième dans les monts Alleghany.

Cela dépasse évidemment tous les systèmes d'explication qui ne reposent point sur l'hypothèse d'un sens particulier, laquelle, bien entendu, ne fait qu'ouvrir une voie de recherches. Mais quelle authenticité cela a-t-il? Les détails manquent, et nous le regrettons vivement.

Parmi les faits assez nombreux qui, pour être moins extraordinaires que le précédent, n'en ont pas moins la même signification que lui, nous citerons le suivant, qui a l'avantage d'être parfaitement authentique.

M. la Perre de Roo a raconté que, comme il était sur le point de se rendre d'Anvers à Londres par le bateau à vapeur le *Victor*, dont il était l'armateur, un ardent colombophile de Scherberk-les-Bruxelles, voyant dans ce départ l'occasion d'une belle et instructive expérience à tenter, remit au voyageur un panier contenant huit pigeons, avec prière de les lâcher à Londres.

M. la Perre de Roo prit les pigeons à son bord, et le lendemain, après une traversée heureuse, le *Victor* arrivait devant l'hôpital de Greenwich, près de Londres.

Le temps était splendide. Cependant, craignant qu'à Londres il n'y eût du brouillard, comme d'habitude, il fit servir à boire et à manger aux pigeons et les mit immédiatement en liberté au milieu de la forêt de mûrs qui encombraient la Tamise.

Après avoir plané pendant longtemps au-dessus de l'observatoire de Greenwich, ils disparurent dans la direction de Londres, et M. la Perre de Roo les croyait perdus: « Mais, écrit-il, à mon retour à Bruxelles, j'étais agréablement surpris lorsque les huit voyageurs ailés me furent présentés par leur heureux propriétaire, qui me déclara qu'ils étaient rentrés tous à leur colombier le jour même du lâcher, à sept heures du soir ».

Or, ces pigeons n'avaient jamais fait que le voyage du midi de la France à Bruxelles ; ils n'avaient jamais traversé la mer auparavant, et, sans avoir fait les étapes réglementaires de Bruges, Ostende, Douvres, ils avaient été transportés d'un bond à Londres, contrairement à tous les usages pratiqués en Belgique.

Un monsieur très intrigué.

La veille d'une audience du tribunal de Payerne, dans laquelle M. Louis Ruchonnet — qui pratiquait alors le barreau — devait plaider, il rencontra par hasard, dans un café de la ville, un monsieur de Bâle, qui lui était inconnu, mais avec lequel il ne tarda pas à entrer en conversation.

Ils causèrent de la pluie et du beau temps d'abord, et d'un peu de tout ensuite. Notre canton, entre autres, essentiellement agricole, fournit à M. Ruchonnet le thème d'une foule de considérations intéressantes qui firent croire à son interlocuteur qu'il avait affaire au propriétaire de quelque grand domaine rural.

— Vous dirigez sans doute une importante exploitation agricole ? lui dit-il.

— Du tout, répond M. Ruchonnet, en amenant la conversation sur la culture de la vigne, dont il parla comme un homme qui en aurait fait l'objet d'une étude spéciale.

— C'est alors de viticulture que vous vous occupez, reprit le Bâlois.

— Eh bien, non, je ne possède pas de vignes.

— Ah !...

Tout à coup entra un lieutenant, ami de l'avocat, qui se mêla à la conversation. Celle-ci prit tout naturellement une tournure militaire et M. L. Ruchonnet y trouva l'occasion de traiter cette question au point de vue national, comme l'aurait fait l'officier supérieur le plus distingué.

Le pauvre Bâlois n'en revenait pas, étonné de la généralité des connaissances de cet homme qui était encore un mystère pour lui. Après le départ du lieutenant, sa curiosité de plus en plus excitée fit une nouvelle tentative auprès de celui qui causait si bien :

— Vous appartenez sans doute à l'état-major fédéral, monsieur ?...

— Moi, non, je n'ai pas encore cet honneur.

Un cigare de Payerne offert par le détenteur de l'établissement mit sur le tapis nos principales industries suisses, qui furent passées en revue avec une fécondité d'idées et d'arguments qui ne fit que mettre le comble à l'ébahissement du Balois. Il se demandait toujours qui pouvait bien être ce diable d'homme sachant tout et parlant de tout avec tant de compétence.

M. Ruchonnet fit une digression sur les forces motrices considérables que la Suisse pourrait fournir et des résultats merveilleux qu'on pourrait en attendre. Il en discuta, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue industriel, d'une façon si brillante, que celui qui l'écoutait religieusement grillait d'envie de faire plus amplement connaissance. Aussi hasarda-t-il une dernière question :

— Votre conversation m'a si vivement intéressé, Monsieur, que vous voudrez bien me permettre de vous demander quelle est votre profession.

— Eh bien, Monsieur, fit L. Ruchonnet, je suis représentant d'une importante fabrique de vinaigres.

— Pas possible ! ! !

Favey et Grognuz

à Yverdon.

XIX

Vers sept heures et demie du soir, Favey et Grognuz arrivaient en gare à Lausanne. Pour voir un peu les nouveaux quartiers, ils montèrent en ville par l'Avenue de la gare, Georgette et l'Avenue du Théâtre. En longeant le temple de Saint-François, dont le clocher est entouré de hauts échafaudages, Favey s'écria :

— Regarde voir cette église !... Passons pas trop près ; ils l'ont crottée !... Tiens, voilà notre hôtel des *Messageries*... Charrette, comme on l'a retappé sur le devant !... On dirait qu'il est tout battant neuf... Qu'est-ce que c'est que cette cage verte autour de la porte ?... C'est pourtant pas pour les poules... non, parce que je vois des gens qui boivent dernier. Je sais pas si le tenancier nous reconnaîtra. . Entrons toujours... Serviteur, messieurs, serviteur. Garçon, voulez-vous nous réduire un moment ces saques, épi nous apporter... Avez-vous toujours de ce Sainsafe qui était si tellement bon ?... Si en a encore, donnez-en un demi.

— Certainement : Un demi Sainsaph !

— Vitor, — j'entends qu'on vous dit Vitor, — est-on bien sûr d'avoir la même goutte que l'autre fois ?

— Meilleur encore, m'sieu.

— Ah ! je sais pas s'il peut être mieux. Enfin on va ça goûter... Le patron est-il par là ?

— Là-bas, au fond du café... celui qui boit...

— Ma foi, je vois pas tant bien ; ils boivent tous.

— Celui qui verse, maintenant.

— Ah ! ah ! oui, je le reconnais, fait Grognuz.

Et s'avancant vers le détenteur de l'établissement :

— Pardon, estiuse... Vous ne me reconnaissez pas, mossieu ?...

— Eh bien, non... Cependant...

— Regardez-moi voir bien... Voyons... Philippe Grognuz. Nous avons couché ici en revenant du tir fédéral de Genève, avec mon beau-frère qui est là... Vous savez... qu'on avait si tellement ri, le soir, avec des Messieurs de Lausanne, épi le mossieu du *Conteur*... Y avait là un avocat, un marchand de vins épi d'autres bons zigues... Vous vous rappelez pas ? On a pourtant fait de fameuses recœurs.

— Ah ! oui, quand vous nous avez raconté votre voyage à Paris ?...

— Aloo !... Epi la petite santé va toujours, à voir ?...

— Assez bien, merci. Et vous ?

— Mais... Dieu soit bénî, on se maintient.

A présent, c'est pas le tout ; pouvez-vous nous remiser cette nuit ?

— Je suis désolé, Monsieur Grognuz, toutes nos chambres sont prises, sauf une seule qui n'a qu'un grand lit à deux places, ce qui ne fait pas votre affaire.

— Ça dépend .. Dis donc, beau-frère, viens voir ici. Y paraît qu'il ne reste qu'un grand lit pour deusse ; ça se comprend pendant ce tir cantonat.

— Ça fait rien ; on veut assez s'arranger ; on se cougnera un peu plutôt que d'aller dans un autre hôtel. Dailleurs, on peut se mettre à bétzevet, tu sais, un à n'un bout, l'autre à l'autre ; il n'y a qu'à ne pas tant ézevater avec les pieds pendant la nuit, voilà tout.

Et levant la tête, Grognuz demanda : « A quoi sert ce viret qui fait tant de bruit ?... Est-ce pour faire aller la lumière élétrique ?...

— Non, Monsieur, c'est un ventilateur, répond le patron.

— Ah ! oui, oui, je comprends ; c'est pou donner de l'ai.. voilà, voilà.. Eh bien, y faut pourtant aller goûter ce Sainsafe... Voyons, Vitor, versez-nous voir, vous qui êtes jeune.

Et le garçon versant de haut et très adroitemment, il se développa autour du verre une couronne de petites bulles perlées, fort agréables à l'œil.

— Regarde voir ça, reprit Grognuz en élevant son verre, comme c'est pétiant !

— Ah ! c'est le bouquet, pardine, ajoute Favey.

Et après avoir roulé avec délices sous le palais la première gorgée, ils se regardèrent en disant à l'unisson : « Il n'y a pas, c'est du même !... »

— Jamais j'ai bu du vin comme ça, reprit Grognuz, c'est clai, ça a bon goût, et pi c'est sain, va seulement.

— Aloo, si c'est sain : quelques verres comme ça tous les jours épi on deviendra vieux, pas vrai ?...

Quelques minutes plus tard, toutes les personnes qui étaient au café savaient que les deux hommes dont ils avaient lu la relation de voyage à l'exposition de Paris se trouvaient là. Ceux qui entraient ne tardaient pas à en être avertis ; aussi, plusieurs s'empressaient-ils d'aller prendre place à la longue table où Favey et Grognuz parlaient gaiment des incidents de leur visite à l'Exposition vaudoise.

— Ces messieurs viennent d'Yverdon ? leur demanda un habitué, afin d'engager la conversation.

— Oui, Mossieu, on en vient de ce pas.

— Et comment avez - vous trouvé l'Exposition ?

— Eh bien, je vous dirai, répondit Favey un peu embarrassé, que nous ne l'avons pas visitée à fond ; on a eu des affaires particulières, une masse de commissions à faire là-bas, qui ne nous ont presque pas laissé un moment de libre ; mais nous y referons une pistée dans quelques jours... Nous avons pourtant vu de belles bêtes à cornes, vous savez, un peu plus en-là que les tableaux de peinture. Mais on voit tout de suite que ça ne vaut pas les expositions de Paris.

— Evidemment. J'ai eu le plaisir de voir celle de quatre-vingt-neuf et j'en garde un bien beau souvenir.

— Et nous, nous avons vu les deusse. Epi qu'on a ça examiné au tout fin, parce qu'on a pu aller et venir comme on voulait ; on n'avait pas nos femmes ; c'était un plaisir... Je sais pas si vous êtes marié, mais voyez-vous, c'est toujours un embarras en voyage. D'ailleurs, si on les prend pas quand on va un peu loin, c'est pas seulement pour les laisser, c'est dans leur intérêt ; on a toujours peur qu'il leur arrive quelque chose.

— Naturellement... Vous me faites souvenir que j'ai lu l'histoire de deux braves Vaudois qui ont visité cette exposition, ainsi que les diverses curiosités de Paris, entre autres le Jardin d'acclimatation, où ils se sont promenés sur des chameaux. Ça m'a beaucoup amusé.

— Mais, mossieu, à qui le dites-vous ! Ces deux compatriotes, c'est nous, c'est